



Commune de JARCIEU

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 16 Octobre 2024.**

Date de la Convocation : 10 Octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 Octobre 2024

Date d'affichage du Procès-verbal : 21 Octobre 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres représentés : 1

Etaient présent : BERHAULT Yann, LACHISE Samuel, VILLARD Isabelle, HELLY Jean-Luc, CHENU Mallory, BOUZON Vanessa, CHARPIOT Alicia, DUTAL Florent, FROGER Eric, GENEVE Bastien et GERMAIN Eric.

Etaient absents : GIRAUD Stéphane, CHANAUX Claudine et VANDERGHEYNST Julie.

Etaient excusés, BENOIT François

Avait donné procuration : BENOIT François

Secrétaire de Séance : FROGER Eric

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. Délibérations :

a) Numérotation cadastrale

b) Personnel Communal

- 1) Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30.88 h hebdomadaires annualisés et Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 29.31 h hebdomadaires annualisés
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 30.88 h hebdomadaires annualisés et Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 29.35 h hebdomadaires annualisés

3. Questions diverses

a) Possibilité changement 4^{ème} adjoint

b) Devenir de la poste et du Clos des Cèdres

c) Point sur le budget 2024

d) Information concert au profit du CCAS au mois de mars 2025

4. Questions ouvertes

a) Cérémonie du 11 novembre

b) Location des salles communales

c) Dépigeonnage

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire, soumet le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Celui-ci est adopté par les membres du Conseil Municipal, puis sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

2 Délibérations

a) Numérotation cadastrale

Monsieur le Maire nous informe que la parcelle cadastrée ZH 86 sur laquelle se situe une maison n'a pas été numérotée lors de sa construction, que la parcelle cadastrée A 527 avait été numérotée N° 1375 RD 519 mais ce bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation avec la création de 3 logements et les parcelles B1192 et B 1194 feront l'objet prochainement de construction et il y a donc lieu d'attribuer un numéro d'adresse à toutes ces parcelles.

Il propose la numérotation suivante :

- Parcelle ZH 86 : 335 Chemin du Bosquet
- Parcelle A 527, 3 numéros : 1375 R.D 519 existe déjà, création de 1373 R.D 519 et 1377 R.D 519
- Parcelles B1192 et B1194 : Lot n°2 : 144 Chemin des Marandes et Lot n° 1 : 148 Chemin des Marandes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la numérotation suivante :

- Parcelle ZH 86 : 335 Chemin du Bosquet
- Parcelle A 527, 3 numéros : 1375 R.D 519 existe déjà, création de 1373 R.D 519 et 1377 R.D 519
- Parcelles B1192 et B1194 : Lot n°2 : 144 Chemin des Marandes et Lot n° 1 : 148 Chemin des Marandes.

Une délibération est prise en ce sens n°432024.

b) Personnel Communal

- 1) Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 262024 du 17 Juillet 2024 créant un poste ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 29.31 heures hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'agent occupant ce poste arrive le matin pour la garderie à 7h15 afin de préparer l'installation avant l'arrivée des enfants à 7h30 et recommence à 13h15 pour l'installation de la sieste et accueillir les élèves de maternelle à 13h20.

Son temps de travail est calculé pour les horaires suivants :

7h30 – 12h et 13h30 – 18h à savoir 9 h par jour pendant le temps scolaire et 50 h annuel sur le temps hors scolaire, soit 29 h 19 minutes par semaine annualisées.

Il demande de tenir compte des deux quarts d'heure qu'il fait chaque jour, soit une augmentation d'une demi-heure par jour à savoir : 7h15 – 12h et 13h15 – 18h à savoir 9h30 par jour pendant le temps scolaire et 50 h annuel sur le temps hors scolaire, soit 30 h 53 minutes par semaine annualisées.

Monsieur le Maire nous propose la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30 h 53 minutes (30.88 h) hebdomadaires annualisés et la suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 29.31 h hebdomadaires annualisés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30 h 53 minutes (30.88 h) hebdomadaires annualisés et la suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 29.31 h hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} novembre 2024 et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens n°442024.

- 2) Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 472023 du 28 Août 2023 créant un poste d'adjoint technique à temps non complet de 29.35 heures hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} Septembre 2023.

L'agent occupant ce poste arrive le matin pour la garderie à 7h15 afin de préparer l'installation avant l'arrivée des enfants à 7h30 et recommence à 13h15 pour l'installation de la sieste et accueillir les élèves de maternelle à 13h20.

Son temps de travail est calculé pour les horaires suivants :

7h30 – 12h et 13h30 – 18h à savoir 9 h par jour pendant le temps scolaire et 50 h annuel sur le temps hors scolaire, soit 29 h 19 minutes par semaine annualisées.

Il demande de tenir compte des deux quarts d'heure qu'il fait chaque jour, soit une augmentation d'une demi-heure par jour à savoir : 7h15 – 12h et 13h15 – 18h à savoir 9h30 par jour pendant le temps scolaire et 50 h annuel sur le temps hors scolaire, soit 30 h 53 minutes par semaine annualisées.

Monsieur le Maire nous propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 30 h 53 minutes (30.88 h) hebdomadaires annualisés et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 29.35 h hebdomadaires annualisés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 30 h 53 minutes (30.88 h) hebdomadaires annualisés et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 29.35 h hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} novembre 2024 et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens n°452024.

2. Questions diverses

- a) Possibilité changement 4^{ème} adjoint au maire

Mme CHENU Mallory, 4^{ème} adjointe au maire, souhaite arrêter ses fonctions d'adjoint au maire pour des raisons personnelles (absence de 4 mois).

Après discussion sur plusieurs possibilités à sa demande (changement d'adjoint, réduction du nombre d'adjoint ou maintien de Mme CHENU Mallory), il est décidé de maintenir Mme CHENU Mallory à ses fonctions et durant son absence ses tâches seront prises en charge par les autres adjoints.

- b) Devenir de la poste et du clos des cèdres

- 1) Bâtiment de la Poste

Monsieur le Maire nous rappelle que le bâtiment de l'ancienne poste est inoccupé depuis plusieurs années. Il avait émis le souhait de donner la possibilité aux associations d'occuper ce bâtiment afin de créer des salles de réunions et rangements. Après réunions avec les associations jarciuroises, celles-ci ne sont pas intéressées par ce projet.

Une discussion s'engage sur d'autres possibilités d'occupation du bâtiment.

Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission UTA qui pourra proposer des projets au Conseil Municipal.

- 2) Espace vert du Clos des Cèdres

Dans les prochains mois, les services techniques vont finaliser le nettoyage de l'espace vert du lotissement suite à la rétrocession à la commune par Habitat Dauphinois.

Dans un premier temps, des cheminements vont être définis afin de permettre aux piétons de se rendre du lotissement jusqu'à l'entrée du château en sécurité, en évitant d'emprunter la route de St Sulpice.

Cet espace vert fait également partie des aires terrestres éducatives utilisées par les élèves de l'école communale.

c) Point sur le budget 2024

Monsieur le Maire nous fait un point sur les finances au 15 octobre 2024. L'exécution du budget suit son cours.

d) Information concert au profit du CCAS au mois de mars 2025

Mme VILLARD Isabelle, que le CCAS souhaite organiser un concert pour financer ses actions.

La commune ayant une régie de recette pour les animations communales, elle propose que la commune devienne porteuse de l'organisation du concert et reversera le bénéfice sous forme de subvention au CCAS.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord.

3. Questions ouvertes

a) Cérémonie du 11 Novembre

Mme CHARPIOT Alicia a rencontré l'association des FNACA et nous donne l'organisation de la cérémonie qui aura lieu à 11h30 à Jarcieu.

b) Location des salles communales

M. HELLY Jean Luc souhaite une discussion sur les plages calendaires des tarifs d'été et d'hiver. A savoir que les tarifs hiver du 15 octobre au 15 avril suivant la météo, le chauffage des salles peut être mis en route après le 15 octobre.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les plages calendaires des tarifs.

c) Dépigeonnage

Mme VILLARD Isabelle nous informe avoir contacté la société Dove Buster qui propose une intervention mutualisée avec les communes de Revel Tourdan et Pommier de Beaurepaire pour avoir une action sur la surpopulation des pigeons sur notre commune.

Une intervention pour le mois d'octobre serait possible pour un montant de 1 350 € H.T, soit 1620 € TTC. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21h.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

BERHAULT Yann

FROGER Eric